



# OCTOBACH 2026



**TOURNOI SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026**

## **Début des inscriptions**

**Lundi 31 août 2026.**

## **Clôture des inscriptions**

**Vendredi 02 octobre 2026.**

## **Tirage au sort et envoi des convocations**

Le tirage au sort aura lieu le **10 Octobre 2026.**

Les convocations seront mises en ligne le **12 Octobre 2026.**

## **Frais d'inscription**

*15 € pour un tableau  
20 € pour deux tableaux*

Avant de compléter votre inscription sur EBAD, n'oubliez pas de consulter les articles du règlement général des compétitions de la FFBad. **Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Cette dernière ne sera validée qu'après règlement sur EBAD.**

Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée (**date d'inscription faisant foi**).

## **Accueil/Horaires**

### **Samedi 17 Octobre 2026**

07h30 – Accueil des joueurs

08h00 – Début des matchs

21h00 environ – Derniers matchs lancés

### **Dimanche 18 Octobre 2026**

07h30 – Accueil des joueurs

08h00/30 – Début des matchs

18h00 environ – Fin des matchs

Les heures de début et fin sont à titre indicatifs ; ils peuvent être différents en fonction du nombre de tableaux, de série par catégorie.

Les horaires indicatifs des rencontres seront affichés dans la salle.

Les joueurs pourront être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire annoncé sur l'échéancier.

## **Catégories**

Simple, double et mixte.

Le tournoi est ouvert aux joueurs(ses) des catégories minimales (U15), cadets (U17), juniors (U19), seniors et vétérans classés de R4 à P10.

## **Tableaux**

Inscription possible sur deux tableaux uniquement, **la combinaison simple et mixte n'est pas autorisée.**

Samedi : Simple homme/dame et Mixte

Dimanche : Double Dame et Double Homme

Le nombre de participants étant limités (250 joueur(se)s), la participation qui sera prise en compte se fera à la date d'inscription et de règlement. Pour les joueur(se)s de double, ce sera à l'inscription du partenaire que la participation sera prise en compte. Les autres joueur(se)s seront sur liste d'attente par date

d'arrivée. En cas de défaillance sur l'inscription ou sur le forfait d'un(e) partenaire, le(a) joueur(se) restant pourra proposer(e) un(e) partenaire remplaçant(e) ayant le même CPPH que le(a) joueur(se) défaillant(e). S'il ne trouve pas de remplaçant(e), le GEO proposera des joueur(se)s en recherche de partenaire.

## Salles

**Salle Auguste Grégoire (9 terrains) boulevard Victor Hugo 49300 CHOLET. (voir annexe1)**

Un stand de matériels et de cordage sera présent dans la salle (sous réserve de disponibilité).

Des vestiaires identifiés hommes et femmes sont disponibles dans la salle ainsi que des sanitaires (accès PMR).

## Volants

Les volants sont à la charge des joueurs et à part égale entre les joueurs.

Les volants officiels pour la compétition sont **en cours de réflexion**.

Les volants seront, si besoin, en vente dans la salle.

2 volants seront fournis pour chaque finale (le reste, à la charge des joueurs).

## Restauration

Dans la salle, tout au long de la compétition, vous trouverez une buvette qui vous offrira un service de restauration rapide (chaud-froid-végétarien-boissons).

Un micro-onde est disponible si repas spécifique.

Des tables et chaises sont à votre disposition dans l'espace buvette.

Paiement en carte bleue, espèces et chèque possible.

## Hébergement

- **Campanile (tarif sportif)** Square de la Nouvelle France 49300 Cholet / 02.41.62.86.79
- **Hôtel Night Express** rue Maison Neuve 49300 Cholet / 02.41.71.05.20
- **Première Classe** 48, rue de Terre Neuve 49300 Cholet / 02.41.70.77.11
- **Hôtel du Cormier** 2, rue Monge 49300 Cholet / 02.41.62.46.24
- **Formule 1** Z.I. de la Blanchardière Bd. de Belgique 49300 Cholet / 02.41.62.46.24
- **Ibis** avenue des Sables d'Olonne 49300 Cholet / 02.41.62.45.45
- **B and B hotel** 4, place Michel Ange 49300 Cholet / 08.92.78.80.34

## Récompenses

Le comité d'organisation sera heureux de féliciter les vainqueurs et les finalistes avec des lots et des bons d'achats. La remise des prix se fera à l'issue de chaque finale selon l'échéancier.

## Règlement particulier

**Article 1** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBad. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Il est autorisé sous le dossier n° **2600272**.

**Article 2** Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

**Article 3** Les Juges Arbitres du tournoi sont **Frédéric BENOIT et Patrick SEROT**.

Les décisions des Juges arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

**Article 4** Tout joueur doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2026/2027 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Si un(e) joueur(se) fait l'objet d'une suspension ou d'une sanction avant ou après le tirage au sort, **ou le weekend du tournoi**, le GEO se garde le droit d'annuler l'inscription (le remboursement sera effectué). Le tournoi est ouvert aux catégories d'âges de minimes à vétérans. Pour les mineurs un accompagnateur majeur devra être présent dans la salle durant toute la compétition.

**Article 5** Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit. Cette décision sera sans appel.

**Article 6** La compétition se déroulera sous formes de poules de qualifications de **4 ou 5** joueurs avec 2 sortants par poule, suivies d'un tableau en élimination directe ou d'une poule unique de 4 à 7 joueurs.

**Article 7** Le tirage au sort pour la constitution des tableaux et têtes de série sera effectué par le logiciel utilisé en tenant compte du CPPH. Le CPPH pris en compte sera celui du 01 octobre 2026. Pour le bon déroulement de la compétition, le regroupement des séries et les choix des tableaux seront assujettis à l'approbation du Juge-Arbitre.

**Article 8** Une convocation sera **visible sur EBAD et BADNET** quelques jours avant la date du tournoi.

**Article 9** Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (à Adeline BOUZY, titulaire du GEO) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (forfait@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

**Article 10** Les matchs pourront être appelés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indiqué sur l'échéancier et la convocation. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée.

**Article 11** Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match (test des volants compris). Le temps de repos minimum entre deux matches sera de vingt minutes (il pourra être réduit avec l'accord des intéressés).

**Article 12** Tout joueur non présent 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra en informer le Juge-Arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

**Article 13** Seuls auront accès aux terrains : les joueurs appelés pour leur match, leurs coachs, les arbitres et les membres du comité d'organisation.

**Article 14** Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales, dans la mesure du possible, seront arbitrées (s'il y a la présence d'arbitre). Le mode de comptage des points est de 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart en n'excédant pas 21 points. Tout volant touchant la structure sera compté « let » au service et « faute » en jeu.

**Article 15** Chaque joueur devra se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

**Article 16** DROIT A L'IMAGE : toute participation implique l'autorisation de diffusion des photos et vidéos prises lors du tournoi. (Vous avez la possibilité de refuser la diffusion en le stipulant aux organisateurs).

**Article 17** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera exigée sur les terrains. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBad en vigueur.

**Article 18** Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

**Article 19** L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

**Article 20** Seul le joueur concerné est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.

**Article 21** Le comité d'organisation se réserve le droit, en cas de nécessité, de prendre toutes les mesures qui permettront d'améliorer le bon déroulement de la compétition après accord du Juge-Arbitre.

**Article 22** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs commises par des clubs lors de l'inscription (délais non respectés inclus) ; de même qu'en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.

**Article 23** Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition ainsi que la charte de comportement du joueur. Les participants à la compétition s'engagent à

respecter scrupuleusement le présent règlement particulier ainsi que les codes de conduites de la FFBad.

## **Règle sur les tenues**

1.2.2. De façon générale, il appartient au Juge-Arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Il peut faire preuve de plus ou moins de rigueur dans son appréciation suivant le contexte de la compétition, ainsi par exemple selon la présence de spectateurs, d'officiels, de journalistes, de la télévision, etc.

1.2.3. Il est du devoir du Juge-Arbitre et des joueurs d'éviter que la tenue négligée ou incorrecte de quelques joueurs dévalorise les compétitions de badminton.

> Le Juge-Arbitre est seul compétent pour apprécier la conformité des tenues des joueurs en application du présent règlement ou du règlement particulier et doit prendre toutes les mesures adaptées pour obtenir cette conformité.

1.3.1. La longueur tolérée pour le short, la robe ou la jupe est au-dessus du niveau du genou. Pendant les matchs, le port d'un pantalon de survêtement peut être autorisé par le Juge-Arbitre dans des cas particuliers à la demande du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire (température inférieure à 12 degrés).

## **Contacts**

Adeline BOUZY par téléphone au 06-22-03-09-44 ou par mail : [adeline.bach49@gmail.com](mailto:adeline.bach49@gmail.com)

## Accès (ANNEXE1)

## Complexe Auguste Grégoire

# Boulevard Victor Hugo

49300 Cholet

Parking gratuit à proximité de la salle et entrée gratuite

